

PAR COURRIEL :

Montréal, le 16 décembre 2015

**Objet :** Demande d'accès aux documents pour le 10395, boulevard Pie-IX,  
(Montréal-Nord) Montréal (Lot 1 412 749 Cadastre du Québec)  
**V/Réf**

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 7 décembre dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés suivants, pour la période de 2011 à ce jour, sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'Urgence-Environnement daté du 26 janvier 2012; 2 pages
2. Rapport d'inspection daté du 30 janvier 2012; 3 pages
3. Rapport d'inspection daté du 24 juillet 2014; 3 pages

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 514-873-3636, poste 241.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

IT/it

p.j. (articles et recours)

Isabelle Tremblay  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

**Bureau de Montréal**  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : 514 873-3636  
Télécopieur : 514 873-5662  
Courriel : [isabelle.tremblay@mdelcc.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.tremblay@mdelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mdelcc.gouv.qc.ca](http://www.mdelcc.gouv.qc.ca)

**Bureau de Laval**  
850, boulevard Vanier  
Laval (Québec) H7C 2M7  
Téléphone : 450 661-2008  
Télécopieur : 450 661-2217

**Bureau de Lanaudière**  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131

**Bureau des Laurentides**  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

N° Référence : \_\_\_\_\_

Compte rendu d'appel

AR 06 2012-01-26-25 (12)

Date de l'événement : <u>2011-01-26</u> Heure : _____ h _____ min		N° de photos : _____
Organisme impliqué : <u>Nordest Volkswagen</u>		Tél. : (____) _____
Adresse : <u>10395, boulevard Hé-1X</u>		Poste : [ _____ ]
Ville : <u>Montréal-Nord</u>		Code postal : _____
Endroit de l'événement : <u>à l'arrière du concessionnaire Nordest Volkswagen en face du 10383, avenue Hébert dans la cour</u>		Code S.P. : _____
Ville de l'événement : <u>Montréal-Nord</u>		N° de ville : <u>66020</u>
Produit en cause : <u>Inconnu</u>		État du produit L/S/G : ( <u>L</u> )

  

NON CLASSÉ	CLASSÉ	UN :			
<input checked="" type="checkbox"/>		CAS :			

Quantité: Approx. :  Imp. : \_\_\_\_\_  
 Précise :  Dév. : \_\_\_\_\_  
 Sans Dév. :  Réc. : \_\_\_\_\_

**Aspects humains**

Sans Objet:  W  
 Évacués: \_\_\_\_\_ N<sup>bre</sup>. : \_\_\_\_\_  
 Blessés: \_\_\_\_\_ N<sup>bre</sup>. : \_\_\_\_\_  
 Traités imm.: \_\_\_\_\_ N<sup>bre</sup>. : \_\_\_\_\_  
 Hospitalisés: \_\_\_\_\_ N<sup>bre</sup>. : \_\_\_\_\_  
 Décédés: \_\_\_\_\_ N<sup>bre</sup>. : \_\_\_\_\_

**SECTEUR :** Aéroportuaire ( ) Commercial ( ) Forestier ( )  
 Industriel ( ) Minier ( ) Mixte (  ) RES IND  
 Portuaire ( ) Résidentiel ( ) Rural ( ) Autres ( )

**IMPACT :** Air ( ) Cours d'eau ( ) Infrastructure d'Intérieur ( )  
 Infrastructure Souterraine ( ) Infrastructure de Surface (  ) Milieu Naturel ( ) Aucun ( )

**TYPE D'ÉVÉNEMENT :** Aérien( ) Bris d'équipement( ) Déversement illégal( ) Ferroviaire( ) Incendie( )  
 Manutention( ) Maritime( ) Réservoir( ) Routier( ) Travaux illégaux( ) Autres(  )

Sommaire (causes de l'événement) : Écoulement sur le trottoir rendant la neige brunnâtre

Signalé par : Alexandre Lachance Origine M. E.F (O/N) : 0

Organisme : COG (fax) Appel reçu à : 15 h 18 min.

Tél. : (418) 643-5678 [ \_\_\_\_\_ ] Date : 2011-01-26 Fin de la conversation : 15 h 19 min.

---

**PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX**

Sortie : Oui ou Non ( <u>N</u> )	Rendu sur les lieux à : _____ h _____ min.
Urgence-Environnement : _____	Quitte les lieux à : _____ h _____ min.
Organisme impliqué : _____	Temps total : <u>20</u> min.
Responsables municipaux : _____	N <sup>bre</sup> de sorties : _____
Autres : _____	Catégorie : <u>(1) X (2) (3)</u>
Transféré à (serv. ou code) : <u>IND</u> Zone (M.T.M) : X: _____ Y: _____	Demande d'exécution de travaux (O/N) <u>N</u>
Sommaire : <u>C'est le citoyen</u> art 53-54 <u>qui aresé le COG d'un</u>	Émissions 115.1 (O/N) <u>0</u>
(Interventions) <u>possible déversement d'un produit possiblement polluant car la neige est brune et c'est une surface de 15 pieds et cela dure depuis tout l'hiver. Ceci proviendrait de la cour du concessionnaire Nordest Volkswagen situé à l'arrière sur l'avenue Hébert. Il demande un suivi.</u>	Fonds d'urgence (O/N) <u>N</u> Coût _____
	Pér. de traitement : Int. ( <input checked="" type="checkbox"/> ) Ext. ( ) Comb. ( )

\* Voir : AR-06-2012-01-26-4446

Signature : \_\_\_\_\_  
05-04-11

Date : 2012-01-26

AR 25

**COMPTE RENDU D'APPEL**

AR 25

A.R. : 06-20110126-4416

<b>ALERTE</b>			
Date de l'appel : <b>2012-01-26</b> (année, mois, jour)	Reçu par : <b>Maxandre Lachance</b>	Heure de réception de l'appel au COG : <b>14 h 29</b>	
Date événement : <b>Tout l'hiver</b> (année, mois, jour)	Heure événement : <b>?? h ??</b>		
<b>COORDONNÉES</b>			
Nom de l'interlocuteur : art 53-54		Fonction : <b>Citoyen</b>	
Organisme : <b>n/d</b>			
Nom de la personne à rappeler : <b>idem</b>		Fonction : <b>idem</b>	
Organisme : <b>idem</b>			
Adresse : <b>n/d</b>			
N° de téléphone : art 53-54		Ville :	
Localisation de l'événement : <b>En face du 10 843 rue Hébert à l'arrière du concessionnaire Nordest Volkswagen au 10 395 boul. Pie-IX</b>			
Nom de la ville : <b>Montréal-Nord</b>		N° de la ville : <b>66020</b>	
<b>TYPE D'ÉVÉNEMENT</b>			
Aérien <input type="checkbox"/>	Bris d'équipement <input type="checkbox"/>	Incendie <input type="checkbox"/>	Déversement illégal <input type="checkbox"/>
Ferroviaire <input type="checkbox"/>	Glissement de terrain <input type="checkbox"/>	Pluie diluvienne <input type="checkbox"/>	Inondation <input type="checkbox"/>
Manutention <input type="checkbox"/>	Maritime <input type="checkbox"/>	Travaux en milieux humides <input type="checkbox"/>	Réservoir <input type="checkbox"/>
Routier <input type="checkbox"/>	Tornade <input type="checkbox"/>		Fuite de gaz <input type="checkbox"/>
			Autres : <input checked="" type="checkbox"/>
Produit (s) en cause : <b>Inconnu</b>		Quantité estimée : <b>Sur 15 pieds</b>	
Description sommaire de l'événement : <b>Écoulement sur le trottoir rendant la neige brunâtre et qu'il suppose être un polluant provenant de la cour du concessionnaire. Il croit qu'une vérification des lieux pourrait s'avérer pertinente.</b>			
<b>TRANSFERT</b>			
Immédiat <input type="checkbox"/>		Différé <input checked="" type="checkbox"/>	
N° de région : <b>06</b>		Heure à laquelle l'intervenant de garde a été prévenu par téléavertisseur : h	
Nom de l'intervenant :		Heure du retour d'appel : h	
Commentaires :			
<b>TRAITEMENT TERMINÉ : 15 h 12</b>			

Signature :

Date : 2012-01-26

# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides  
Région : Montréal

## 1. Identification

Date de l'inspection : 2012-01-30      Heure d'arrivée : 10 h 00      Heure de départ : 10 h 50  
Inspecteur : Karima Benlounes      Accompagné de :

N° intervention : 300714541      Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-06-01-06615-01      N° du rapport d'inspection : 400893598  
N° demande : 200330184      Type de demande : Plainte à car. environnemental  
But de l'inspection : Vérifier le bien fondé de la plainte.

### Lieu inspecté

Nom du lieu : Nordest Volkswagen ltée  
Nom usuel du lieu : Nordest Volkswagen ltée  
N° du lieu : X2097968      Type de lieu : commerce  
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 10395, boul. Pie IX, Montréal (Québec) H1H 3Z7  
Coordonnées géographiques du lieu : 45,586972222200 et -73,633019444400

### Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
3065359 Canada inc.	Propriétaire	7777, boul. Henri Bourassa, Québec (Québec) G1H 3G1	Y2068223

### Conditions météo

Ensoleillé

### Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Mr art 53-54	Responsable entretien	
Mr art 53-54	Directeur département service	

### Mode d'identification

But expliqué :  oui       non       s. o.  
Mode d'identification :  verbale       preuve de statut  
But expliqué à/Identification faite auprès des : Deux personnes rencontrées.

### Plainte

Plaignant rencontré :  oui       non       s. o.

### Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 39      Nombre de photos annexées au rapport : 16  
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L22. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.  
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-06\benka02\7610-06-01-06615-01\2012-01-30  
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

### Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons			
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Le ministère a reçu une plainte d'un citoyen qui nous informe de l'écoulement d'une substance sur le trottoir à l'arrière du concessionnaire.

Le but de l'inspection est de vérifier le bien fondé de la plainte ainsi que la gestion des matières dangereuses résiduelles générées par les activités de l'exploitant.

## 3. Description de l'inspection

- Je constate que le trottoir est de l'avenue Hébert (En face du 10383 avenue Hébert), à l'arrière du concessionnaire Nordest Volkswagen est glacé et à plusieurs endroits (Photo no 1), la glace est de couleur marron (Photo no 2 et 3).
- je constate que la ville a appliqué du sable marron tout le long du trottoir (Photo no 4 et 5). La couleur de la glace est probablement du au sable appliqué par la ville.
- Je pénètre dans la cour du concessionnaire et je constate un tas de neige usée entreposé derrière la clôture (Photo no 6 et 7). Je vois un grand conteneur de couleur grise (Photo no 8) et je ne remarque aucun contenant entreposé dans la cour et le sol est asphalté. Je ne constate aucune tache de couleur marron sur le sol du côté de la couleur et je ne vois aucun contenant qui coule.
- J'entre dans le garage et je rencontre le responsable qui me fait visiter les lieux. Les huiles usées récupérées lors des changements d'huile sont entreposées dans deux réservoirs qui se trouvent à l'intérieur du bâtiment (Photo no 9). D'après le responsable, c'est la compagnie art 23-24 qui vient pomper les deux réservoirs.
- Je remarque à l'intérieur du bâtiment, 04 barils qui servent à entreposer certaines matières dangereuses résiduelles (Photo no 10): 03 sont utilisés pour le lave glace usé et sont identifiés Glycol et un pour les aérosols vides (Identifié Lubrifiants aérosol vides). Les 04 barils sont munis d'étiquettes qui indiquent le contenu, la compagnie qui les récupèrent art 23-24 et la date de début d'entreposage.
- Les filtres à huile usés sont entreposés dans deux bacs (Photo no 11 et 12) et sont récupérés par art 23-24 Les contenants d'huile vides sont entreposés dans un bac (Photo no 13 et 14).
- Lors de mon inspection, plusieurs employés lavaient des voitures à l'intérieur du garage. Le responsable m'informe que les eaux de lavage sont récupérées dans deux grands bassins de rétention (Sous le garage) qui sont pompés par
- Le responsable m'informe que toutes les factures d'élimination sont gérées par la compagnie art 23-24  
art 23-24 Il me donne les coordonnées de la personne responsable.
- Je demande au responsable du site de m'ouvrir le conteneur gris qui entreposé à l'extérieur du bâtiment. Il me répond qu'il est vide et qu'il n'est pas fermé à clé. Le responsable m'ouvre le conteneur et effectivement, il contient deux tables de pic nique (Photo no 15) et 12 pneus usagés (Photo no 16).

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

- Le 02 février, je téléphone à la personne responsable des factures et je lui laisse un message dans lequel je lui demande de m'envoyer des copies des dernières factures d'élimination des matières dangereuses résiduelles.

## 5. Conclusion

- Lors de mon inspection, il n'y avait aucune matière dangereuse résiduelle entreposée à l'extérieur du bâtiment.
- Aucun indice ne me permet de conclure que l'écoulement sur le trottoir de l'avenue Hébert est un déversement de matière dangereuse qui provient du garage du concessionnaire.
- J'ai constaté que la ville a appliqué du sable de couleur marron tout le long du trottoir de l'avenue Hébert.

## 6. Recommandations

- S'assurer de recevoir toutes les copies des dernières factures d'élimination des matières dangereuse résiduelles.
- Informer le plaignant des conclusions de l'intervention.
- Fermer l'intervention.

Signature :

Date de rédaction : 2012-02-03

Date de l'inspection : 2012-01-30

No de gestion documentaire : 7610-06-01-06615-01

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : MICHEL LEONARD

Fonction : COORDONNATEUR

Signature :

Date : 10 fev. 2012

Commentaires :

# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec  
Région : Montréal

## 1 Identification

Date de l'inspection : 2014-07-24    Heure d'arrivée : 13 h 05    Heure de départ : 13 h 25  
Inspecteur : Mary Chantal Abraham    Accompagné de :

N° intervention : 300900865    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-06-01-06615-01    N° du rapport d'inspection : 401159994  
N° demande : 200169492    Type de demande : Programme de contrôle  
But de l'inspection : I:11 Halocarbures 2014 Arbour Volkswagen Montréal

Lieu inspecté  
Nom du lieu : Nordest Volkswagen Itée  
Nom usuel du lieu :  
N° du lieu : X2097968    Type de lieu : commerce  
Localisation du lieu inspecté :  
Adresse du lieu : 10395, boul. Pie IX  
Montréal (Québec) H1H 3Z7  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,586972222200;-73,633019444400

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Les automobiles André Arbour inc.		2475, boulevard Chomedey Laval (Québec) H7T 2R2	Y2092104

Conditions météo  
Ensoleillé

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO			
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)	
art 53-54			

Mode d'identification  
But expliqué :  oui     non     s. o.  
Mode d'identification :  verbale     preuve de statut  
But expliqué à l'identification faite auprès de : art 53-54

Plainte  SO

Photos numériques  
Nombre de photos prises sur le terrain : 0    Nombre de photos annexées au rapport : 0  
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Mary Chantal Abraham avec un appareil photo de type Nikon, coolpix L22. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.  
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :  
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf.....

Grilles d'inspection annexées <input type="checkbox"/> SO	
Numéro	Titre
I:11	CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES ET GARAGISTES SPÉCIALISÉS EN CLIMATISATION AUTOMOBILE

Autres pièces annexées au rapport  SOÉchantillons  SO**2 Mise en contexte (facultatif)** SO

Inspection réalisée dans le cadre du programme d'halocarbure.

**3 Description de l'inspection**

## Points de vérification

**CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES ET GARAGISTES SPÉCIALISÉS EN CLIMATISATION AUTOMOBILE****Règlement sur les Halocarbures**

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				Note
			C	NC	SO	NV	
1	5	Les installations contenant un halocarbure doivent être en bon état afin qu'il n'y ait <b>aucune émanation directe ou indirecte</b> dans l'atmosphère. (pas de tuyaux rompus, de fumée qui s'échappe, d'halocarbure liquide sur le sol près des installations)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	8	Le remplissage d'un <b>contenant défectueux</b> ou considéré comme <b>trop usé</b> est <b>interdit</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Sous réserve de l'article 12, le remplissage <b>avec un halocarbure d'appareils de climatisation/réfrigération et d'extincteurs défectueux</b> est <b>interdit</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	9	Sous réserve de l'article 12, <b>test d'étanchéité</b> préalable doit être fait pour un appareil de climatisation/réfrigération ou extincteurs.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Lorsque la recharge ou le remplissage impliquent un <b>halocarbure différent</b> de celui d'origine, une <b>étiquette</b> doit être <b>apposée</b> spécifiant la nature de l'halocarbure.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	10	Lors de travaux d'entretien, de réparation, de conversion ou de démantèlement d' <b>appareil de climatisation/réfrigération</b> les <b>halocarbures</b> contenus à l'intérieur doivent être <b>récupérés</b> grâce un <b>équipement adéquat</b> (norme : ARI-740 / 1998).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Lors de travaux de réparation ou de démantèlement d' <b>un contenant pressurisé</b> , les <b>halocarbures</b> contenus à l'intérieur doivent être <b>récupérés</b> grâce un <b>équipement adéquat</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	16	L'entreprise <b>doit fournir</b> à son personnel l' <b>équipement adéquat</b> à la <b>récupération</b> d'halocarbure.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	30	Il est <b>interdit</b> de fabriquer, vendre, distribuer ou installer un <b>climatiseur pour automobile</b> , immatriculée au Québec, <b>fonctionnant</b> avec un <b>CFC</b> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Il est également <b>interdit</b> de réparer, transformer ou modifier un <b>climatiseur pour automobile</b> , immatriculée au Québec, <b>sauf</b> pour permettre son <b>utilisation</b> avec une <b>autre substance qu'un CFC</b> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	31	Avant la récupération, la <b>nature</b> de l'halocarbure doit être <b>identifié</b> grâce à un <b>appareil</b> spécialement conçu pour cette fin.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Lors de la récupération d'un <b>CFC-12</b> l'efficacité de l'équipement doit être égale ou supérieur à la norme <b>SAE J2209</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Lors de la récupération d'un <b>CFC-12</b> l'efficacité de l'équipement doit être égale ou supérieur à la norme <b>SAE J1990</b> dans le cas ou l'équipement effectue <b>simultanément</b> le <b>recyclage</b> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Lors de la récupération d'un <b>HFC-134a</b> l'efficacité de l'équipement doit être égale ou supérieur à la norme <b>SAE J2210</b> dans le cas ou l'équipement effectue <b>simultanément</b> le <b>recyclage</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	32	Une entreprise de démantèlement de des <b>véhicules motorisés</b> doit d'abord procéder au démontage des <b>appareils de climatisation</b> ou des <b>composantes</b> contenant des halocarbures et à la récupération des halocarbures.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'entreprise est tenue d' <b>étiqueter</b> les composantes ne contenant plus d'halocarbures.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	50	Le <b>personnel</b> de l'entreprise, qui <b>entretient, répare, modifie ou démonte</b> , doit posséder pour les appareils de climatisation /réfrigération une <b>attestation de qualification environnementale</b> de la main d'œuvre <b>reconnue</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	53	L'entreprise est tenue de <b>reprendre les contenants d'halocarbures de mêmes types</b> que ceux qu'elle vend ou distribue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	54	Un fournisseur ou un grossiste sont <b>tenu de reprendre les halocarbures usés retourné</b> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'entreprise qui reprend les halocarbures doit les confiner dans un <b>contenant approprié</b> et <b>identifiant le type d'halocarbure</b> présent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'entreposage des halocarbures doit se faire jusqu'à ce que les halocarbures soit <b>valoriser</b> ou <b>éliminer</b> ou, <b>livrer</b> à une autre entreprise, un organisme ou un fournisseur plus en amont de la chaîne.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



### Description de l'inspection

12	55	L'entreprise, qui prend possession d' <b>halocarbures récupérés non conformes</b> , doit le livrer à une entreprise apte à le valoriser ou l' <b>éliminer</b> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	59	Toute entreprise effectuant des <b>travaux</b> (remplissage, entretien, modification, réparation, conversion, démontèlement ...) doit consigné toutes informations pertinentes dans un <b>registre</b> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Lorsque les travaux sont effectués sur un <b>refroidisseur</b> une copie des renseignements doit être fourni au <b>propriétaire</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	60	Le <b>registre sur les travaux</b> doit être conservé pendant une période d' <b>au moins 3ans à partir de la date de la dernière inscription</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le <b>propriétaire</b> de l'appareil est également tenu de <b>garder la copie</b> des renseignements pour une période d' <b>au moins 3ans à partir de la date des travaux</b> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Notes sur les vérifications

N°	Note
3	Test d'étanchéité à l'azote
3	Il n'y a pas eu de test de récupération lors de l'inspection

### 4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

 SO

### 5 Conclusion

L'entreprise est conforme en tout point avec les règlements sur les halocarbures

### Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés


 SO

### 6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer le dossier

Rédigé par : Mary Chantal Abraham

Signature :

Date de signature : 2014-07-25

### 7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Marie-Pier Marchand

Fonction : Superviseure

Signature :

Date :

29 juillet 2014

Commentaires :